



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

RENCONTRES REGIONALES "LES SIQO FACE AUX ATTENTES SOCIETALES"

BILAN ET SUITE DONNEES

Fabienne POUPARD - 12 octobre 2023



***Les orientations déjà retenues ou en cours de
discussion pour intégrer
les demandes environnementales et sociétales et
l'adaptation au changement climatique
et
mises en œuvre par les ODG***



Action des instances pour faciliter les changements de pratiques

1. Intégrer plus l'agro-environnement dans les cahiers des charges

- L'ODG demande à l'INAO l'introduction dans le cahier des charges du SIQO d'une ou plusieurs dispositions agro-environnementales-type (DAE) ou spécifiques pertinentes et ambitieuses

Il s'agit d'une démarche volontaire de la part de chaque ODG, décidée et définie *collectivement visant à* :

- Préserver et développer la biodiversité
- Maîtriser et réduire la fertilisation
- Limiter l'usage des pesticides
- Favoriser une meilleure gestion de l'eau
- Adapter les modes d'élevage aux ressources locales
- Recourir à une génétique plus adaptée



Vins Anjou Saumur

Oct 2019: Publication des cahiers des charges avec la disposition suivante

Un couvert végétal maîtrisé, spontané ou semé, est obligatoire sur l'inter-rang ; en l'absence de ce couvert végétal, l'opérateur réalise un travail du sol afin d'assurer la maîtrise de la végétation spontanée ou justifie de l'utilisation de produits de biocontrôle homologués par les Pouvoirs publics en viticulture.

En cas d'utilisation d'herbicides de biocontrôle sur une parcelle, l'utilisation d'autres herbicides est interdite.

Depuis 2019 vérification et suivi des pratiques



filères AOP du massif du Jura



Révisions des cahiers des charges

- Mesures d'encadrement de la **fertilisation** (Plan d'Épandage Individuel, limitation à 120 unité d'azote total à la parcelle, 200°C, ...).
- Mesures structurelles pour conserver un **modèle agricole favorable à la préservation de l'environnement** (50 ares de pâturage par VL dans un rayon de 1,5 km autour du point de traite, ...).

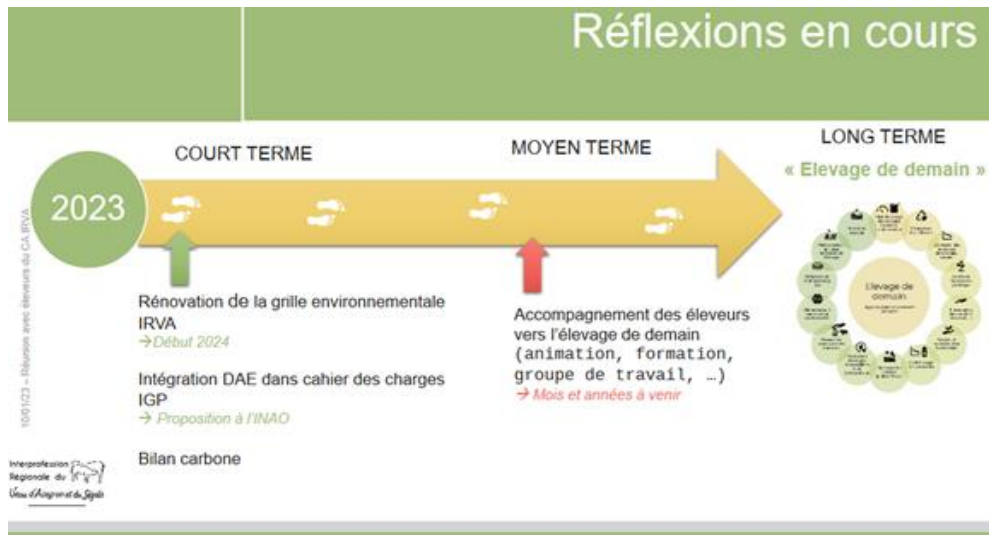


- ✓ L'ODG demande à l'INAO l'introduction dans le cahier des charges d'une **obligation de certification environnementale officielle** (certification environnementale des exploitations ou agriculture biologique).



- **L'ODG s'engage, en dehors du cahier des charges, à accompagner de manière collective les exploitations habilitées du signe dans une démarche de certification environnementale ou en Agriculture Biologique : Exemple des chartes**

La charte du Veau de l'Aveyron et du Segala




- Conservation des critères permettant de répondre à « Un élevage de qualité dans des fermes de qualité »
- Intégration de critères environnementaux (infrastructures agro-écologiques, place des légumineuses, diversité, autonomie)
- Démarche de progrès (Haute Valeur Environnementale)

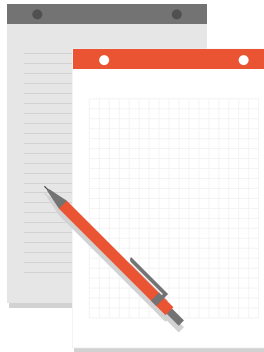
La charte environnementale des Vins du Centre Loire



- 3 formules (HVE niveau 1/2/3)
- 4 piliers structurants
- Des exigences supplémentaires (+ initiatives locales + objectifs communs)

2. Des grilles d'analyse des cahiers des charges sur la durabilité pour faciliter les changements de pratiques

- 
- Constat de l'hétérogénéité des cahiers des charges
 - Souhait du comité de proposer des orientations relatives aux conditions de production de la matière première des AOP
 - Travaux conduits avec une double approche :
 - Prise en compte des attentes sociétales
 - Impact sur la typicité des produits
 - Validation de 7 items = **points clefs** de la réflexion des ODG et des commissions d'enquête.
 - Points clefs ≠ conditions nécessaires et suffisantes d'une AOP
 - Outil de réflexion pour faire évoluer les pratiques et/ou les cahiers des charges



Les 7 items clés de la filière laitière

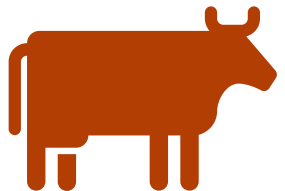
Filières animales

- Races
- Logement des animaux et bien-être animal
- Alimentation des animaux et autonomie des troupeaux
- Fertilisation
- Traitements vétérinaires et prophylaxie des troupeaux
- Transport des animaux et modalités d'abattage (productions carnées)
- Microbiodiversité (productions laitières)

Les 7 items clés de la filière végétale

Filières végétales

- Variétés
- Entretien des parcelles/ Enherbement
- Densité de plantation/Mode de conduite
- Fertilisation
- Traitements phytosanitaires
- Irrigation
- Etat de maturité/Récolte/Cueillette



3. Des moyens de tester les innovations tout en permettant aux produits issus de ces expérimentations de prétendre au bénéfice de l'AOP, dans un cadre défini garantissant le respect de leurs spécificités

➤ **Les VIFA (Variétés d'Intérêt à Fin d'Adaptation) pour la vigne.**

À ce jour, une vingtaine d'AOP/AOC viticoles ont mobilisé cette option.

➤ **Le dispositif d'évaluation des innovations (DEI) étend cette démarche aux pratiques culturelles ou œnologiques => démarche de science participative mobilisant les opérateurs souhaitant s'investir dans l'innovation.**



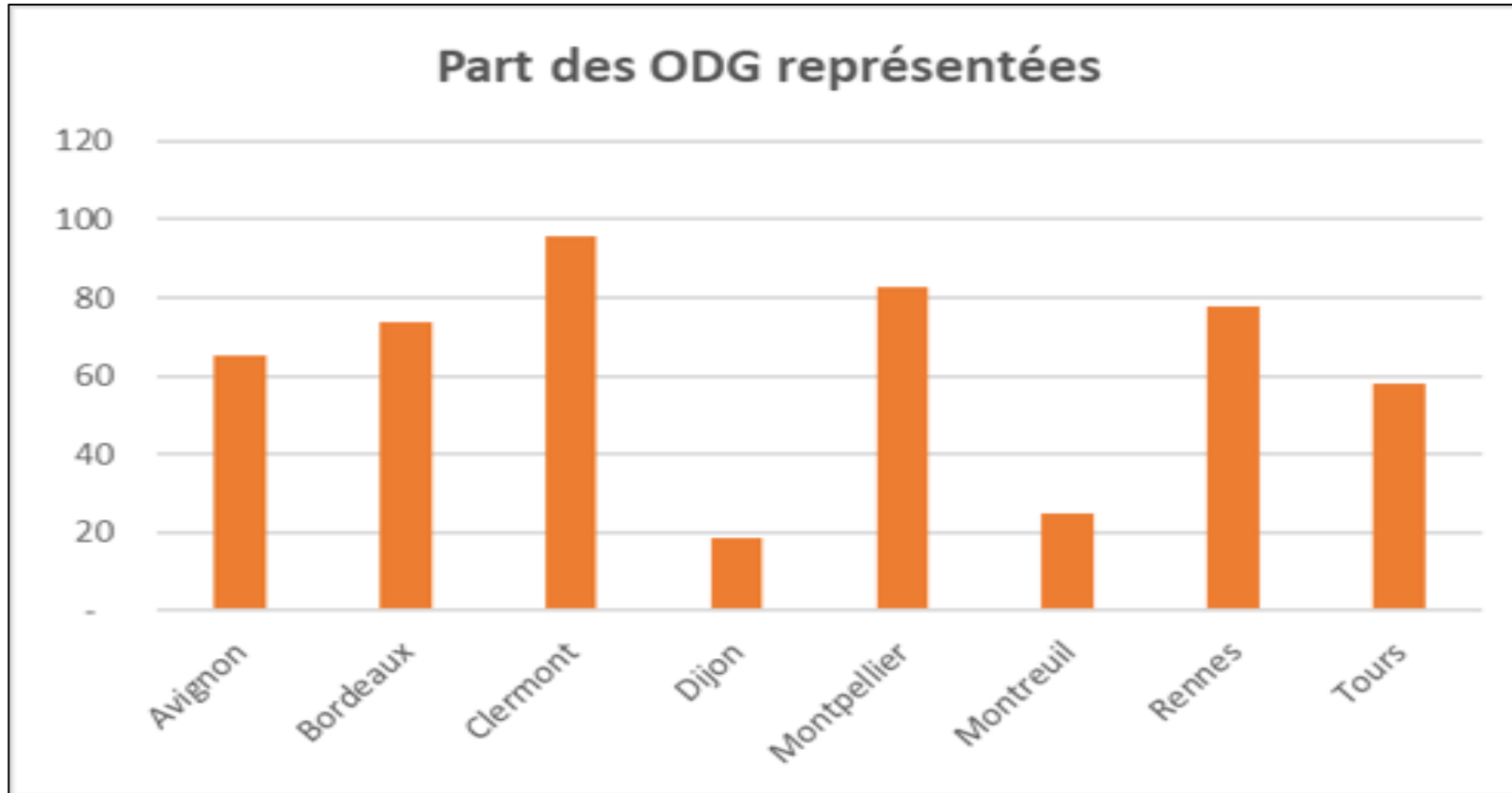
Les rencontres régionales de l'été 2023

- Mobiliser les Organismes de Défense et de Gestion (ODG) des signes de qualité autour des enjeux contemporains aujourd'hui incontournables (changement climatique, bien-être animal, environnement...)
- Organiser des rencontres régionales au sein de chacune des 8 délégations territoriales
- Diffuser les travaux nationaux conduits en comités sur ces sujets
- Valoriser les initiatives existantes
- Echanger entre ODG sur les bonnes pratiques et réflexion en ateliers :
 - Comment mobiliser ?
 - Quels outils / méthodes utiliser ?



Une forte participation

- 704 participants au total sur 8 réunions
- En moyenne 65% des ODG nationaux présents (336 sur 529)



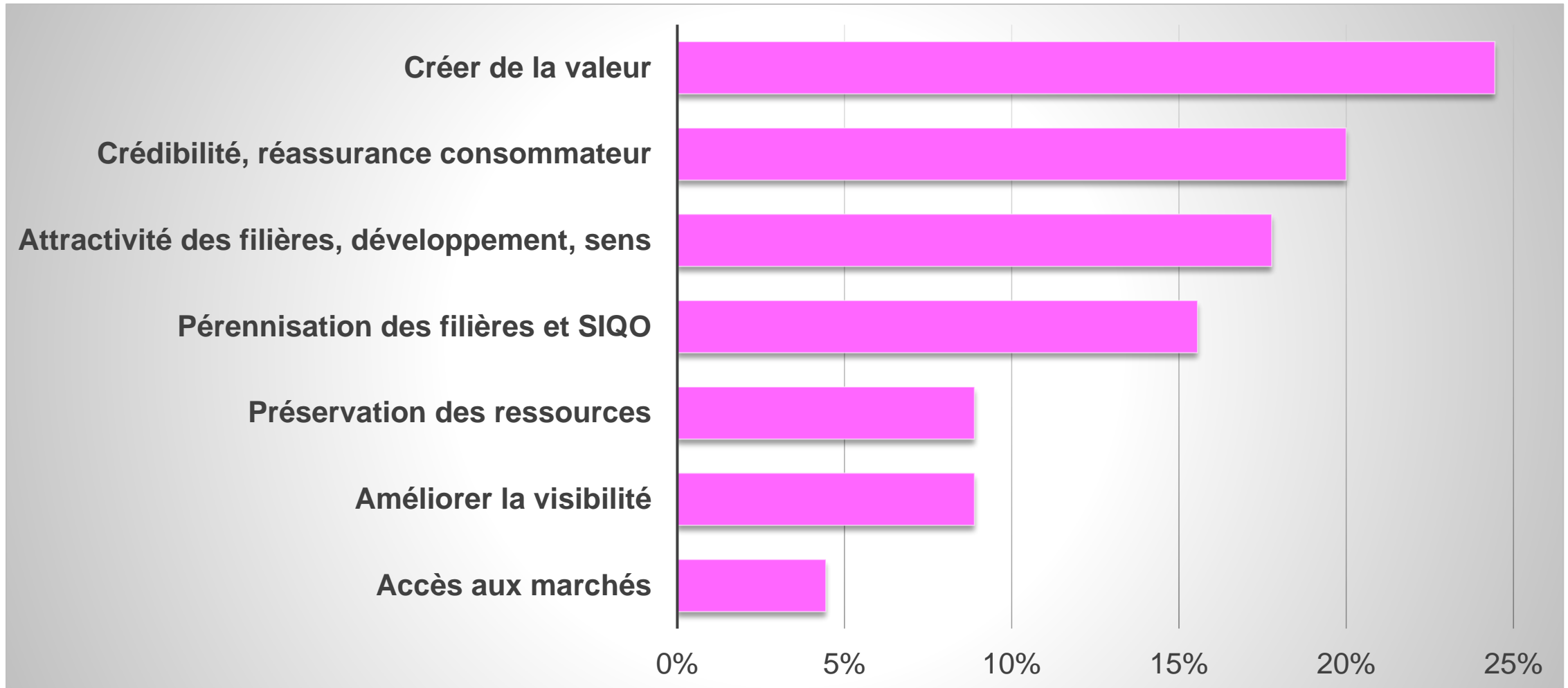
Tendances des retours des réunions régionales (synthèse réalisée sur 4 régions)

Principales attentes des ODG

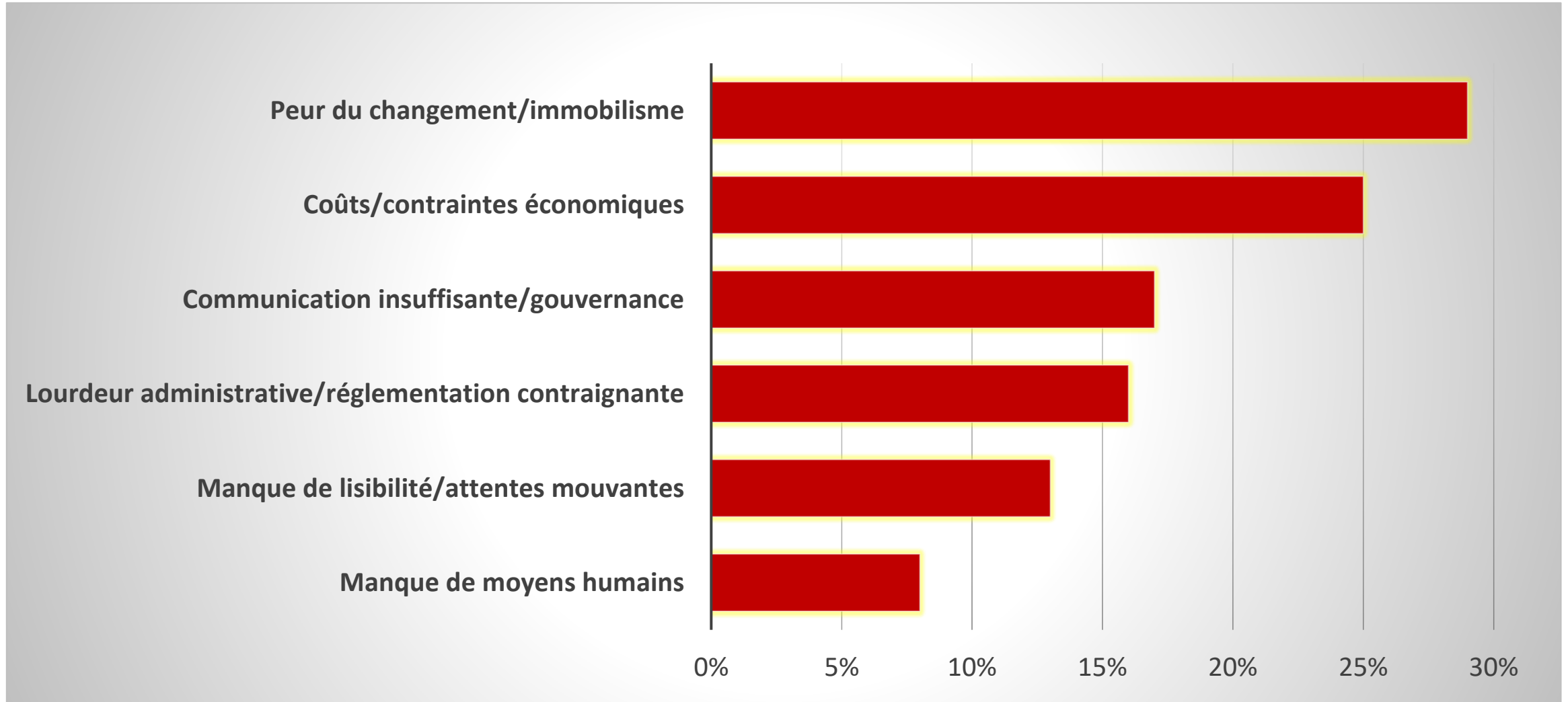


- Partager mes problématiques filière(s) concernant les enjeux contemporains
- Comprendre l'enjeu d'intégrer les attentes sociétales
- Rencontrer les professionnels des autres ODG (Organismes de Défense et Gestion des signes de qualité)
- Connaître les orientations de l'INAO sur la façon dont les cahiers des charges peuvent répondre aux attentes sociétales
- Connaître les démarches entreprises par d'autres SIQO

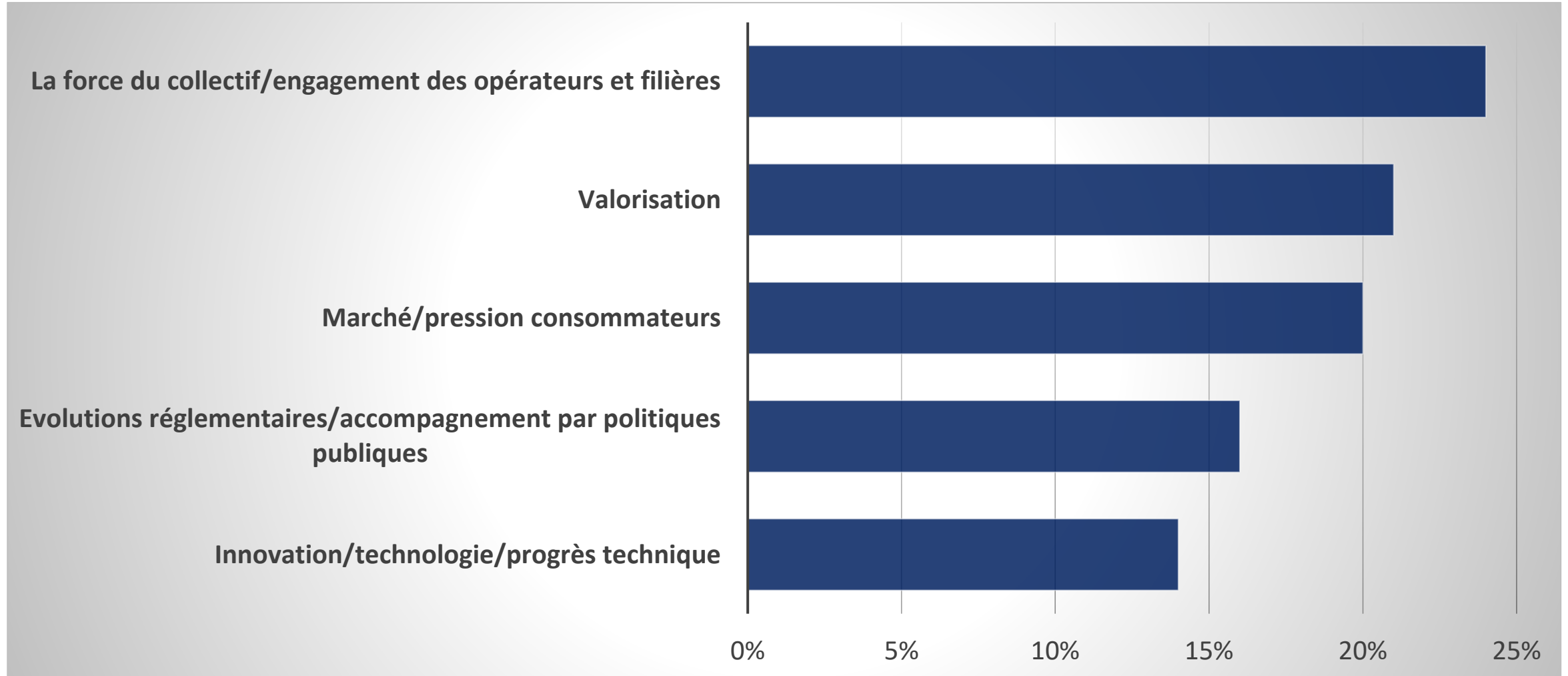
Objectifs et bénéfices d'intégrer les enjeux contemporains dans les cahiers des charges



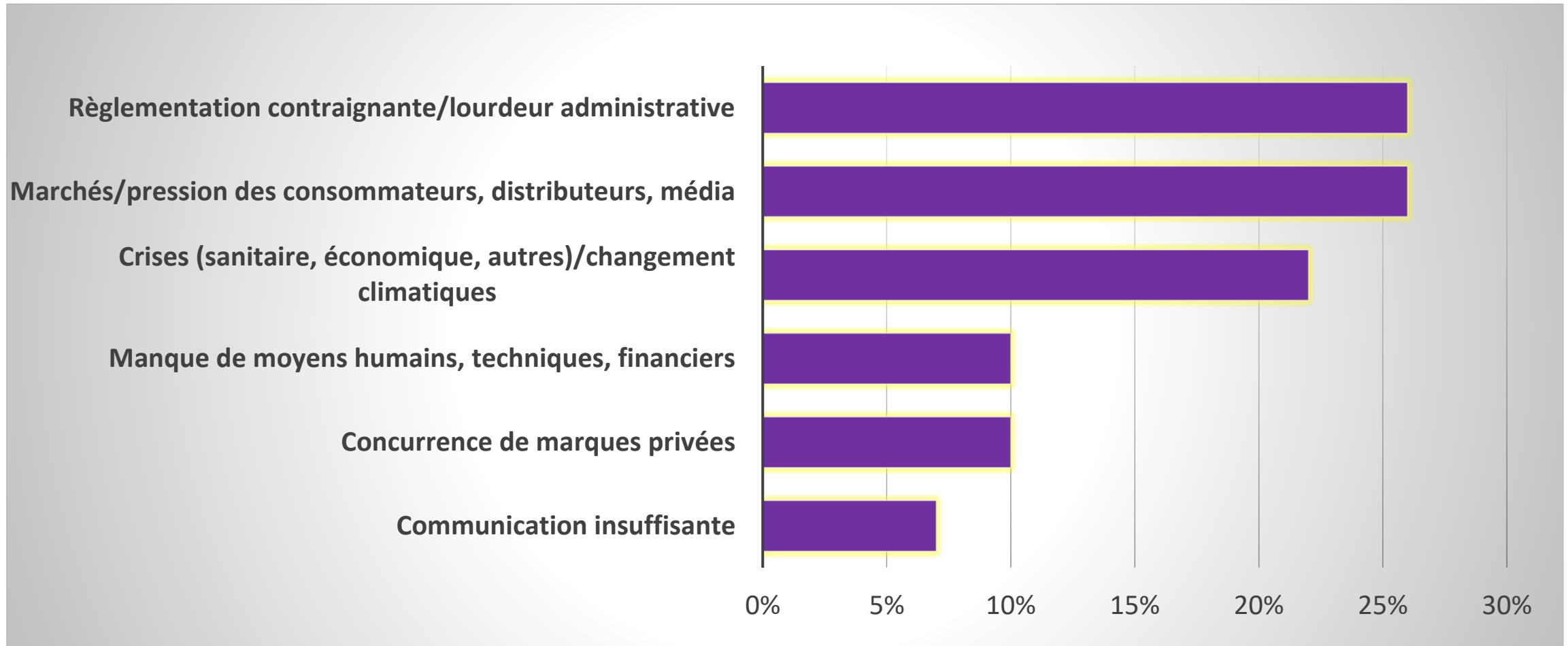
Les freins internes : qu'est-ce qui nous empêche d'avancer ?



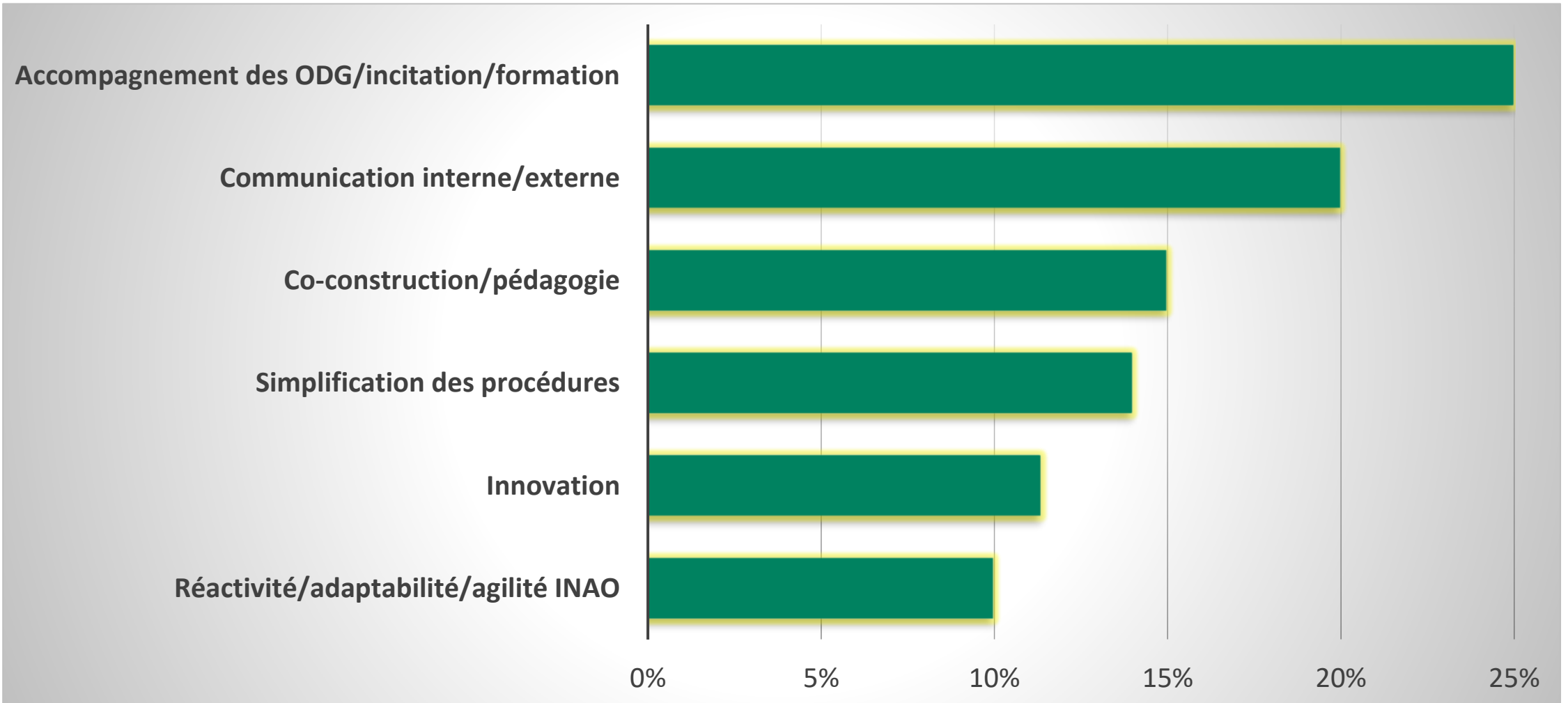
Vents porteurs : quelles sont nos ressources ?



Risques et obstacles : qu'est qui pourrait nous détourner de notre chemin ?



Chemin de réussite : les attentes envers l'INAO



Quelles suites actuellement discutées ?

I. Evolution du positionnement de l'INAO

- Accompagnement des acteurs, dans l'adaptation à ces nouveaux enjeux, dans un dialogue constant, cohérent et exigeant.
- Facilitateur, notamment sur le plan administratif et réglementaire, mais aussi en termes de mise en relation, pour permettre aux ODG de rechercher des solutions techniques et/ou financières ou des expériences inspirantes émanant d'autres collectifs.

II. Evolution dans la gouvernance et les partenariats

- Développer des réseaux, administratifs, scientifiques ou de développement, en capacité d'apporter de la connaissance, de l'innovation ou d'appuyer l'appropriation des processus.
- Développer les contacts avec la société civile à des fins notamment d'explication et de dialogue.



III. Faire évoluer les procédures et les méthodes de travail

- Pour gagner en réactivité et en souplesse, sans pour autant le respect du cadre réglementaire.
- Développer de nouveaux outils au service de l'innovation et du changement de pratiques.

IV. Evolution de la communication

- Renforcer sa communication auprès des ODG de manière réactive, globale ou ciblée
- Faire valoir auprès de différents publics cibles, les atouts des SIQO comme leurs évolutions, de façon à conforter leur visibilité et leur lisibilité



Ces propositions pourraient être inscrites dans le **contrat d'objectif et de performance** signé entre l'INAO et le ministère en charge de l'agriculture pour la période 2024-2027 et **déclinées en actions concrètes**



Merci de votre attention !

Pour aller plus loin :

<https://www.inao.gouv.fr/Espace-professionnel-et-outils/Produire-sous-signes-de-qualite-comment-faire/rrodg-2023>

Contact INAO en Val de Loire :

Déléguée territoriale Val de Loire
Fabienne Poupard
f.poupard@inao.gouv.fr

Délégation territoriale Val de Loire
16, rue du Clon
49 000 ANGERS
02 41 87 33 36

